

BACHELOR OF ARTS EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

PLAN D'ÉTUDES DU PILIER ARCHÉOLOGIE

En vigueur depuis la rentrée 2023-2024

PRÉSENTATION DE LA DISCIPLINE

L'enseignement de l'archéologie à l'Université de Neuchâtel se caractérise par l'association de l'archéologie pré- et protohistorique et de l'archéologie des périodes historiques (Antiquité) dès le premier semestre d'étude. C'est une spécificité unique dans le paysage romand.

L'offre d'enseignement du pilier se déploie sur 3 ans (6 semestres), elle se compose d'un groupe d'enseignements principaux, obligatoires, et d'un groupe d'enseignements au choix.

En première année, les étudiant-e-s suivent des cours d'introduction et des travaux pratiques en plus des cours principaux (Pré-/Protohistoire et Méditerranée antique) qui s'étendent sur les trois années du cursus. Outre la participation à une fouille-école la première année, donnant lieu à la rédaction d'un rapport de stage et validée par 6 ECTS, les étudiant-e-s sont encouragé-e-s à participer régulièrement à des fouilles archéologiques ou à effectuer des stages (musées, laboratoires, etc.) tout au long de leur cursus.

A partir de la troisième année, les étudiant-e-s peuvent participer au voyage d'étude organisé chaque année alternativement par la chaire d'Archéologie pré- et protohistorique et par la chaire d'Archéologie de la Méditerranée antique.

Tout au long de leur cursus, les étudiant-e-s participent à des visites sur le terrain (sites archéologiques, fouilles en cours, musées, dépôts archéologiques, laboratoires, etc.), que ce soit dans le cadre des cours d'introduction, des travaux pratiques ou des cours principaux.

ORGANISATION DU PILIER

Le pilier Archéologie peut être étudié sous les quatre formes suivantes :

- Pilier minimal à 30 ECTS ;
- Pilier secondaire à 60 ECTS ;
- Pilier principal à 90 ECTS ;
- Pilier renforcé à 120 ECTS.

L'enseignement est structuré en modules et en blocs : les Modules 1 à 3 forment le premier palier de 30 ECTS dans le pilier ; ils doivent être validés en principe au plus tard à la fin du 3^e semestre d'étude.

Si le pilier Archéologie du Bachelor est suivi en tant que pilier secondaire, il faut alors valider 60 crédits ECTS. Les étudiant-e-s ne sont pas tenu-e-s de participer à une fouille-école. Ils/Elles doivent valider alors les 6 ECTS correspondant par un séminaire à 6 ECTS ou deux cours à 3 ECTS

Les langues fondamentales (latin, grec ou hébreu biblique) sont obligatoires pour les étudiant-e-s qui choisissent l'archéologie comme pilier principal à 90 ECTS ou comme pilier secondaire à 60 ECTS. Elles doivent être validées dans le Bloc 1 (6 ECTS). Si un autre pilier exigeant le latin fait partie de la configuration du Bachelor choisie, les crédits se répartissent sur les deux piliers.

Dans ce cas ou dans le cas d'une maturité de latin ou de grec, l'étudiant-e devra rattraper tout ou moitié des 6 ECTS en suivant les enseignements proposés dans une liste disponible sur le site de l'Institut d'archéologie.

Les piliers principal et renforcé proposent des enseignements optionnels permettant aux étudiant-e-s intéressé-e-s de bénéficier de fenêtres de mobilité offertes après le suivi du socle de base et de valider les enseignements en mobilité en lieu et place des enseignements figurant au plan d'études.

Le **Module 1** est composé de quatre enseignements introductifs à la discipline.

Le **Module 2** se compose de deux cours principaux en archéologie pré- et protohistorique et en archéologie de la Méditerranée antique.

Le **Module 3** est constitué de deux séminaires en archéologie pré- et protohistorique et en archéologie de la Méditerranée antique.

Le **Module 4** se compose de deux cours principaux en archéologie pré- et protohistorique et en archéologie de la Méditerranée antique, ainsi que d'une fouille-école.

Le **Module 5** est composé de deux cours principaux en archéologie pré- et protohistorique et en archéologie de la Méditerranée antique, ainsi que de travaux pratiques en archéologie.

Le **Bloc 1** propose des cours en langues fondamentales, ou leur remplacement pour les étudiant-e-s disposant d'une maturité avec latin ou grec.

Le **Module 6** est constitué d'un cours consacré aux interactions entre l'être humain et l'environnement, et de deux cours portant sur les sciences et méthodes de l'archéologie, à choisir dans une liste définie par l'institut.

Le **Module 7** se compose de deux séminaires consacrés au patrimoine et à l'archéologie de la Méditerranée antique.

Le **Bloc 2** regroupe des cours optionnels, choisis dans l'offre d'enseignements transversaux de l'Université.

Le **Bloc 3** est constitué de travaux de fin de cursus à choisir parmi un mémoire de Bachelor, un cours de renforcement en sciences historiques (histoire, histoire de l'art, archéologie), un voyage d'étude ou des cours en mobilité.

Le **Bloc 4** propose des stages ainsi que des cours en mobilité, à choix.

Mobilité

Une fenêtre facultative de mobilité est offerte dans les piliers à 90 et à 120 ECTS. L'étudiant-e valide, dans le Module 7 et/ou le Bloc 2 jusqu'à concurrence de 30 ECTS, les enseignements d'archéologie ou de compétences transversales de son choix qu'il suit en mobilité.

STRUCTURE DES ÉTUDES

<i>Pilier minimal (30 ECTS)</i>	<i>Pilier secondaire (60 ECTS)</i>	<i>Pilier principal (90 ECTS)</i>	<i>Pilier renforcé (120 ECTS)</i>	<i>ECTS</i>
Module 1 : Introduction à l'archéologie	Module 1 : Introduction à l'archéologie	Module 1 : Introduction à l'archéologie	Module 1 : Introduction à l'archéologie	12
Module 2 : Archéologie I	Module 2 : Archéologie I	Module 2 : Archéologie I	Module 2 : Archéologie I	6
Module 3 : Séminaires I	Module 3 : Séminaires I	Module 3 : Séminaires I	Module 3 : Séminaires I	12
	Module 4 : Archéologie II	Module 4 : Archéologie II	Module 4 : Archéologie II	12
	Module 5 : Archéologie III	Module 5 : Archéologie III	Module 5 : Archéologie III	12
	Bloc 1 : Compétences transversales I	Bloc 1 : Compétences transversales I	Bloc 1 : Compétences transversales I	6
		Module 6 : Méthodes	Module 6 : Méthodes	9
		Module 7 ou Bloc 2 à choix	Module 7 : Séminaires II	12
			Bloc 2 : Compétences transversales II	12
		Bloc 3 : Approfondissements	Bloc 3 : Approfondissements	9
			Bloc 4 : Terrains et mobilités	18

Annexe au plan d'études

L'annexe au plan d'études détaille la liste des enseignements offerts pour chaque bloc/module durant l'année académique, en précisant notamment le semestre (automne/printemps), le nombre de périodes hebdomadaires, la modalité d'évaluation, ainsi que le nombre de crédits pour chaque enseignement. L'annexe est actualisée chaque année.

ACQUIS DE FORMATION

Au terme de la formation, l'étudiant-e sera capable de :

1. Connaissances et compréhension

- insérer à travers l'analyse des formes, des matériaux et, éventuellement de l'iconographie, tout objet archéologique de la préhistoire et de l'antiquité dans son cadre typologique, chronologique et géographique ;
- restituer le mode opératoire qui a permis la production d'un objet archéologique préhistorique ou antique ;
- identifier les périodes chronologiques et les zones géographiques des différentes cultures matérielles ;
- développer un regard comparatiste sur les cultures matérielles de la préhistoire et de l'antiquité.

2. Application des connaissances et de la compréhension

- maîtriser le vocabulaire technique lié à la discipline ainsi que les normes scientifiques propres à l'expression orale et écrite ; choisir les méthodes et techniques (qualitatives et/ou quantitatives) de collecte et d'analyse appropriées à l'objet d'étude en conduisant une recherche ;
- utiliser des bases de données bibliographiques et les instruments de la recherche ;
- exploiter les données fournies par les réseaux en ligne ;
- inscrire les faits sociaux contemporains dans la longue durée.

3. Capacité de former des jugements

- lire, décrire et interpréter des faits archéologiques ; conceptualiser les différentes approches en sociologie et être capable de les mettre en perspective ;
- élaborer une problématique solide et développer une argumentation articulée, reposant sur des éléments vérifiés ;
- porter un regard critique sur les classifications et les périodisations conventionnelles ainsi que sur les approches et la littérature archéologique pour se forger son propre jugement sur l'interprétation qu'il convient de faire des faits archéologiques.

4. Savoir-faire en termes de communication

- présenter de manière synthétique une situation archéologique complexe ; expliquer oralement et par écrit différents phénomènes étudiés en archéologie ;
- présenter à l'oral et de manière structurée ses connaissances à un public académique ainsi qu'à un public non spécialisé ;
- rédiger des textes scientifiques employant le vocabulaire adéquat et spécialisé ;
- capacité à travailler en équipe, aussi bien en termes de recherche qu'en termes de restitution des résultats.

5. Capacités d'apprentissage en autonomie

- développer les stratégies d'apprentissage nécessaires pour approfondir ses études dans le cadre d'un master ;
- établir une problématique de manière argumentée ;
- rassembler les sources et les données, les soumettre à une analyse critique, les hiérarchiser et les classer ;
- maîtriser la durée de travail et les délais ;
- proposer de nouvelles approches.